



## 16ème législature

<b>Question N° : 480</b>	<b>De M. Stéphane Viry ( Les Républicains - Vosges )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Difficultés liées à « Parcoursup »	<b>Analyse</b> > Difficultés liées à « Parcoursup ».
Question publiée au JO le : <b>02/08/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>15/11/2022</b> page : <b>5404</b>		

### Texte de la question

M. Stéphane Viry interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par plusieurs dizaines de milliers d'étudiants, depuis la mise en place de la plateforme « Parcoursup ». Le vendredi 15 juillet 2022, quelques heures avant la phase principale de sélection, ce sont plus de 90 000 candidats à un parcours dans l'enseignement supérieur qui étaient en attente d'une proposition d'affectation pour l'année universitaire 2022-2023. M. le député avait déjà interrogé Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le 28 septembre 2021, sans avoir obtenu de réponse à sa question. Il y précisait avoir été interpellé par plusieurs étudiants vosgiens, qui déploraient déjà à l'époque le manque de place dans les universités françaises et revendiquaient par la même occasion le droit à l'enseignement. Il déplore toujours que cette plateforme ne puisse évoluer et qu'elle ait encore des effets négatifs sur l'enseignement supérieur et sur les futurs étudiants français. 10 % de néo-bacheliers ou d'étudiants en réorientations n'ont pas d'offre d'affectation. Dès lors, M. le député demande à Mme la ministre si elle entend procéder à une ouverture de places dans les universités françaises qui permettrait de répondre à la demande des étudiants, toujours plus importante. Il lui demande également si le Gouvernement entend modifier le processus de sélection des étudiants *via* l'application Parcoursup.

### Texte de la réponse

Conformément au calendrier 2022, la procédure d'admission Parcoursup a pris fin le 16 septembre 2022. En phase avec les objectifs arrêtés, la phase d'admission a permis de faire cette année plus de propositions, à plus de candidats et de les formuler plus rapidement auprès des lycéens et étudiants afin de réduire leur attente. Cette accélération a été appréciée par les lycéens : 68 % d'entre eux se déclarent satisfaits du délai dans lequel ils ont reçu leurs propositions d'admission (+ 4 points par rapport à 2021). Au total, 93 % des bacheliers (en France et via l'AEFE) ayant formulé des vœux ont reçu au moins une proposition d'admission, ce qui constitue un taux similaire à celui de 2021. Pour les étudiants en recherche d'une réorientation, les résultats montrent un taux de proposition supérieur à 2021, en dépit du plus grand nombre d'inscrits cette année sur Parcoursup (83,9 % soit 1,2 point supplémentaire par rapport à 2021). Comme chaque année, les enseignants et équipes pédagogiques, les services de Parcoursup au niveau national et dans les académies se sont mobilisés pour informer et accompagner les lycéens et étudiants. L'accompagnement s'est poursuivi au-delà de la phase principale pour les candidats sans proposition qui ont sollicité l'accompagnement des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES). L'évolution de la démographie lycéenne et les résultats de la phase d'admission ont permis de réduire sensiblement le nombre de candidats à accompagner et les CAES ont pu mettre à profit l'expérience acquise pour prendre en charge plus rapidement les bacheliers cette année. 18 900 candidats ont saisi la CAES en 2022. S'agissant des candidats sans

proposition en fin de procédure, l'accompagnement personnalisé est une priorité de la procédure Parcoursup : il permet d'apporter des solutions concrètes aux candidats sans proposition qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur. Organisée par les services académiques, la stratégie d'accompagnement s'appuie sur un partenariat solide et renouvelé chaque année avec les responsables des formations de l'enseignement supérieur mais aussi avec les partenaires territoriaux : régions, missions locales, acteurs du service public de l'emploi. Par ailleurs, des campagnes d'appels téléphoniques à grande échelle ont été organisées et ont permis, à des moments clés de la phase d'admission, de début juillet à fin septembre, de nouer un contact direct avec les candidats (ou leur famille). Ces appels ont permis de rassurer les candidats sans proposition d'admission en leur exposant les solutions proposées par les équipes Parcoursup et adaptées à leur situation. À l'issue de la phase complémentaire, 160 lycéens, très majoritairement des lycéens professionnels, continuaient à être accompagnés par les CAES. Ils étaient 239 au terme de la procédure 2021. Les CAES restent mobilisées avec les universités et les acteurs territoriaux, partenaires des rectorats jusqu'à la fin du mois d'octobre pour leur proposer une solution adaptée. Les autres candidats ont trouvé une solution soit via la CAES, soit via la phase complémentaire ou ils ont quitté la plateforme pour poursuivre d'autres projets (en 2022, 187 000 lycéens et étudiants avaient indiqué en confirmant leurs vœux avoir simultanément d'autres projets, d'insertion dans la vie active, de formation hors parcoursup, d'études à l'étranger, etc.). Pour la troisième rentrée consécutive, l'Institut Ipsos a réalisé une enquête auprès des néo-bacheliers sur leur perception de Parcoursup. L'étude d'opinion (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/etude-d-opinion-de-l-institut-ipsos-2022-24376.pdf>) montre que plus de la moitié d'entre eux déclarent une expérience conforme voire meilleure que leurs attentes de la procédure Parcoursup. Plus des 2/3 des lycéens (68 %) déclarent que Parcoursup a facilité leur entrée dans l'enseignement supérieur. Cette période de choix et de changements reste toutefois une source de stress pour les lycéens interrogés, qui expriment des attentes pour renforcer l'objectivité et la transparence sur les critères utilisés par les formations pour l'examen des dossiers de candidature. Comme l'a rappelé la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, affirmer clairement que Parcoursup fonctionne ne signifie pas que la plateforme ne pourrait pas fonctionner encore mieux. C'est le sens du travail conduit par les équipes des ministères chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale pour : améliorer l'accompagnement à l'orientation ; rendre l'examen des candidatures par les formations plus transparent en renforçant davantage la compréhension des critères de choix des dossiers par les commissions des formations ; augmenter l'efficacité de la phase principale pour réduire encore l'attente des candidats et le stress induit, naturel dans une période de choix d'avenir. Des améliorations complémentaires sont actuellement étudiées et feront l'objet d'annonces ultérieures. Le bilan complet de Parcoursup de la session 2022 est accessible sur le site du ministère depuis le 29 septembre 2022. La note d'analyse détaillée de la phase d'admission pour les lycéens scolarisés en France produite chaque année par le service statistique ministériel est également publiée depuis fin octobre.